



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt : **95400140.0**

⑮ Int. Cl.⁶ : **B65B 61/20, B65D 75/54**

⑯ Date de dépôt : **24.01.95**

⑭ Priorité : **24.01.94 FR 9400707**

⑮ Date de publication de la demande :
02.08.95 Bulletin 95/31

⑯ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI NL PT SE

⑰ Demandeur : **KAYSERSBERG, S.A.**
2, rue de Geisbourg
F-68240 Kaysersberg (FR)

⑯ Inventeur : **Pelle, Alain**
c/o Société Gouzy,
Z.I. Rue de la Baraudière
F-45700 Villemander (FR)
Inventeur : Verdy, Christian
La Marnière
F-45360 Saint-Firmin-sur-Loire (FR)

⑯ Mandataire : **David, Daniel et al**
KAYSERSBERG,
Service Propriété Industrielle,
23 boulevard Georges Clemenceau
F-92402 Courbevoie Cédex (FR)

⑭ Procédé de fabrication d'emballage, dispositif permettant la mise en oeuvre du procédé et emballage de produits en cellulose.

⑮ La présente invention concerne un procédé de fabrication d'emballage, le dispositif permettant la mise en oeuvre du procédé et un emballage de produits à base de fibres cellulosiques notamment des nappes en papier.

Le procédé de fabrication d'emballage de nappes ou serviettes en cellulose pourvu sur leur surface extérieure d'un échantillon est caractérisé en ce qu'il comporte une étape de constitution du lot de produits d'emballage du lot (7) puis une étape de pose automatique de l'échantillon (1, 2) sur l'emballage par collage (5).

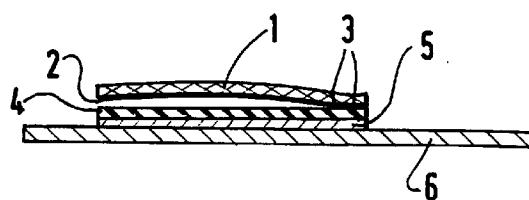


FIG.1

La présente invention concerne un procédé de fabrication d'emballage, le dispositif permettant la mise en oeuvre du procédé et un emballage de produits en matière cellulosique.

Il est connu d'emballer des produits en matière cellulosique, tels que nappes, napperons, serviettes de table en papier notamment, en les emballant dans un film en matière plastique transparent et en prévoyant dans cet emballage une découpe pour permettre à l'acheteur de toucher la surface du produit et se rendre compte de la qualité.

Toutefois, l'acheteur ne peut pas apprécier de manière satisfaisante la matière dans laquelle a été réalisé le produit ni avoir une idée de son épaisseur car il ne peut le prendre en main, en toucher les deux faces, et encore moins se rendre compte si l'envers - quand il s'agit d'une nappe - est plastifié ou non. Par ailleurs, le premier élément du paquet, situé en face de l'ouverture, subit des salissures et son aspect peut, dans le temps, se dégrader.

Enfin quand il s'agit de commercialiser des produits à courte durée de vie, nappes en papier ou autre matériau similaire notamment il est important de maintenir le coût de fabrication à un niveau aussi faible que possible.

Un premier but de l'invention est donc de proposer un procédé de fabrication d'emballage qui permet à l'utilisateur de connaître et apprécier le produit emballé dans le paquet, sans avoir les inconvénients antérieurs.

Ce but est atteint par le fait que le procédé de fabrication d'un emballage de produits tels que nappes ou serviettes en particulier à base de fibres cellulosiques, pourvu sur sa surface extérieure d'un échantillon, est caractérisé en ce qu'il comporte une étape de constitution du lot de produits et d'emballage du lot, puis une étape de pose automatique de l'échantillon sur l'emballage avec solidarisation à celui-ci, notamment par collage.

Selon une autre particularité, le procédé comporte en outre une étape de prélèvement de l'échantillon sur un ruban support d'échantillons, ledit échantillon étant monté sur une étiquette auto-adhésive, collée de façon amovible sur ledit ruban.

Un autre but de l'invention est de proposer un dispositif d'échantillons permettant la mise en oeuvre du procédé.

Ce but est atteint par le fait que le dispositif d'échantillons comporte un ruban support, en papier ou autre matériau similaire, sur lequel sont collées des étiquettes auto-adhésives, les échantillons étant montés par une extrémité sur lesdites étiquettes, et la surface du ruban, étant traitée de façon que les étiquettes puissent en être détachées avec leur couche de colle auto-adhésive.

Un dernier but de l'invention est de proposer un emballage de produits.

Ce but est atteint par le fait que l'emballage de

produits à base de fibres cellulosiques est caractérisé en ce qu'il comporte sur une face une étiquette solidaire de l'emballage sur laquelle est fixé un échantillon des produits par une partie de sa surface.

En particulier lorsque les produits sont des nappes en papier ou en matériau similaire, imperméabilisées au moyen d'une pellicule d'une matière thermoplastique l'échantillon est de manière avantageuse fixée par thermosoudage à l'étiquette, cette dernière étant réalisée alors en un matériau compatible avec celui de la pellicule d'imperméabilisation.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description ci-après d'un mode non exhaustif de réalisation, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue en coupe du ruban permettant le prélèvement automatique des échantillons et la pose de ces échantillons sur l'emballage;
- la figure 2 représente une vue en perspective d'un emballage pourvu d'un échantillon selon le procédé de l'invention.

Le procédé de l'invention utilise pour sa mise en oeuvre un ruban (6) en papier ou autre matériau équivalent traité ou recouvert d'un produit rendant plus facile le décollement d'une colle auto-adhésive (5), ce papier pourra être par exemple paraffiné.

Sur ce ruban, sont disposés, les uns à la suite des autres, les échantillons (1,2) du produit à emballer. Ces échantillons sont montés chacun sur une étiquette (4) de forme par exemple rectangulaire. Selon le présent mode de réalisation, les produits sont des nappes en papier, ou autre matériau cellulosique fibreux, imperméabilisées sur une face au moyen d'une pellicule d'un matériau thermoplastique, polyéthylène par exemple. Dans ce cas, les échantillons sont avantageusement thermosoudés aux étiquettes (4) par des points de soudure (3). Les étiquettes sont alors réalisées en un matériau compatible avec celui des échantillons. Par exemple elles peuvent être réalisées en polyéthylène également.

Les étiquettes sont du type auto-adhésif - c'est-à-dire qu'on les solidarise à leur support par simple pression - et comportent, sur leur face opposée à celle de l'échantillon, une couche de colle auto-adhésive (5).

Le procédé de l'invention consiste donc à mettre en lots les produits à emballer, puis à les envelopper dans une feuille d'emballage. Il s'agit le plus souvent, pour les produits à courte durée de vie, tels que les nappes en papier, d'un film plastique transparent. On dépose ensuite l'échantillon sur la face extérieure de l'emballage. Grâce à la structure en chapelet du dispositif d'échantillons de l'invention - c'est-à-dire le ruban avec les échantillons montés sur étiquettes- il est possible d'automatiser la mise en place des échantillons sur les paquets de produits. On utilise à cet effet,

de manière avantageuse, une étiqueteuse automatique du commerce; par exemple une machine fournie par la société AVERY, référencée ALS 10. Par une telle machine, une étiquette est prélevée avec son échantillon sur le ruban (6) puis déposée sur l'emballage (7) à laquelle elle adhère par sa couche de colle auto-adhésive.

L'emballage ainsi constitué permet au consommateur de prendre l'échantillon entre ses doigts pour en apprécier sa qualité.

Toutes modifications à la portée de l'homme de métier font également partie de l'esprit de l'invention.

Revendications

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

1) Procédé de fabrication d'un emballage de produits tels que nappes ou serviettes en particulier à base de fibres cellulosiques, pourvu sur sa surface extérieure d'un échantillon, caractérisé en ce qu'il comporte une étape de constitution du lot de produits et d'emballage du lot (7), puis une étape de pose automatique de l'échantillon (1, 2) sur l'emballage avec solidarisation à celui-ci notamment par collage (5).

2) Procédé de fabrication d'un emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une étape de prélèvement de l'échantillon sur un ruban (6) support d'échantillons, ledit échantillon étant monté sur une étiquette (4) auto-adhésive, collée de façon amovible sur ledit ruban.

3) Dispositif d'échantillons permettant la mise en oeuvre du procédé selon les revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte un ruban support (6), en papier ou autre matériau similaire, sur lequel sont collées des étiquettes auto-adhésives (4), les échantillons (1,2) étant montés par une extrémité sur lesdites étiquettes, et la surface du ruban étant traitée de façon que les étiquettes puissent en être détachées avec leur couche (5) de colle auto-adhésive.

4) Dispositif selon la revendication 3, l'un au moins de l'échantillon ou de l'étiquette (4) étant composé au moins partiellement d'une matière thermoplastique (2), caractérisé en ce que l'échantillon et l'étiquette sont liés par thermosoudage.

5) Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'échantillon (1) est revêtu d'une pellicule (2) en matière thermoplastique telle que le polyéthylène.

6) Emballage de produits à base de fibres cellulosiques caractérisé en ce qu'il comporte sur une face une étiquette (4) solidaire de l'emballage (7) sur laquelle est fixé un échantillon (1, 2) des produits par une partie de sa surface.

7) Emballage selon la revendication 6) caractérisé en ce que l'échantillon est fixé à l'étiquette (4) par thermosoudage.

30

35

40

45

50

55

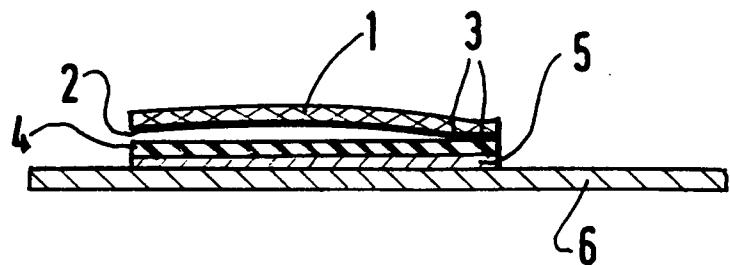


FIG.1

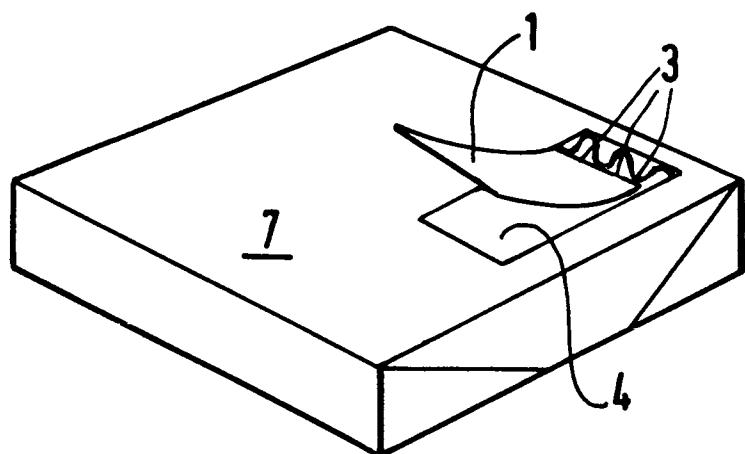


FIG.2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 95 40 0140

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	WO-A-90 05631 (D.INSTANCE)	1-3, 6	B65B61/20
Y	* page 1, ligne 3 - ligne 14 * * page 5, ligne 5 - page 6, ligne 20; figures *	4, 7	B65D75/54
A	DE-U-92 11 829 (ZWECKFORM ETIKETTIERTECHNIK GESELLSCHAFT) * colonne 1, ligne 1 - ligne 7 *	1	
Y	FR-A-2 362 055 (KUNICHIKA TAKASAKI) * le document en entier *	4, 7	
P, X	WO-A-94 15840 (PAGO LTD) * abrégé; figures *	1-3, 6	
A	EP-A-0 161 914 (D.INSTANCE)		
A	EP-A-0 154 057 (D.INSTANCE)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65B B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	11 Mai 1995	Zanghi, A	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		